

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 31 mars 2017

L'an DEUX MILLE DIX-SEPT, le trente et un mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de PLANAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul RATEL, maire.

Présents : Jean-Paul RATEL, Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Pierre GLARMET, Marie-Josèphe SALOMON, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Rosario RAFFELE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Delphine RICHARD

Excusé et représenté : Monsieur Hubert RAFFOUX (ayant donné pouvoir à Madame Marie-Claude VEYRET), Monsieur Frédéric DUBOIS (ayant donné pouvoir à Corine NERI) et Marie-Josèphe SALOMON (ayant donné pouvoir à Sylvaine CHRISTIN)

Madame Delphine RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 17 mars 2017.

Le Maire propose de débattre des différents points inscrits à l'ordre du jour :

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 et DES COMPTES DE GESTION 2016 :

Jean RAFFIN présente les résultats budgétaires de l'année 2016 et revient sur les principales dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal puis du budget de l'assainissement. Ces présentations faites, il propose au vote les comptes de gestion de la Trésorerie, qui sont strictement identiques à nos comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2016 du Budget Principal de la Commune et du budget de l'assainissement tenus par Mme la Trésorière.

✓ Budget de la Commune.

Jean RAFFIN présente les chiffres du compte administratif 2016 de la Commune :

En section d'investissement :

Dépenses d'investissement 2016 :	447 752.11
Recettes d'investissement 2016 :	28 597.73
Résultat d'investissement de l'exercice 2016 :	- 419 154.38
Report de l'exercice 2015	101 770.37
Résultat de clôture 2016 (qui tient compte du résultat d'investissement 2015) :	- 317 384.01

Et en section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement 2016 :	276 173.58
Recettes de fonctionnement 2016 :	255 463.69
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 :	- 20 709.89
Report de l'exercice 2015	740 612.79
Résultat de clôture 2016 (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2015) :	719 902.90

Il précise que le déficit de fonctionnement 2016 s'explique par quelques dépenses supplémentaires qui n'existaient pas les années précédentes : les factures d'électricité pour la salle le Préau qui a servi de secrétariat de mairie pendant près de 2 ans, la reproduction du dossier de PLU en plusieurs exemplaires destinés aux personnes publiques associées, le 1^{er} remboursement de l'emprunt de la mairie et le 1^{er} remplissage de la chaudière à granules. En contrepartie, les recettes de fonctionnement ont diminué avec la baisse de la DGF, et les loyers des appartements qui n'ont pu être encaissés à cause des travaux non achevés dans les temps.

Jean RAFFIN propose aux membres du Conseil d'affecter ces résultats de l'année 2016 au budget primitif 2017 de la manière suivante au budget primitif 2017 :

- Compte 1068 : 317 384.01 €
- Compte 002 : 402 518.89 €

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du Budget Principal de la Commune.

✓ **Budget de l'Assainissement**

Jean RAFFIN présente les chiffres du compte administratif d'Assainissement 2016 :

En section d'investissement :

Dépenses d'investissement 2016:	21 012.00
Recettes d'investissement 2016 :	24 807.00
Résultat d'investissement de l'exercice 2016 :	3 795.00
Report de l'exercice 2015	134 195.81
Résultat de clôture 2016 (qui tient compte du résultat d'investissement 2015) :	137 990.81

En section d'exploitation :

Dépenses d'exploitation 2016 :	58 457.78
Recettes d'exploitation 2016 :	38 371.62
Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 :	- 20 086.16
Report de l'exercice 2015	49 707.09
Résultat de clôture 2016 (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2015) :	29 620.93

Jean RAFFIN propose d'affecter ces résultats de l'année 2016 au Budget primitif 2017 de la manière suivante :

- Compte 001 : 137 990.81 €
- Compte 002 : 29 620.93 €

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 de l'Assainissement.

2. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017 :

Jean RAFFIN rappelle l'évolution des taxes sur les années passées. En 2015, les trois taxes avaient augmenté de 4%. Pour 2017, il propose une variation de + 4 % pour la taxe d'habitation et de + 2% pour les taxes sur le foncier bâti et non bâti, soit une ressource supplémentaire de 7 475 € par rapport à 2016, car les bases d'imposition ont été relevé de 0.4 %.

Cette augmentation permettra tout juste de combler la diminution de la DGF.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 7.56 %
- Taxe foncière (bâti): 13.25 %
- Taxe foncière (non bâti) : 57.25 %

3. VOTE DU TARIF DE LOCATION DE LA SALLE LE PREAU.

Jean RAFFIN propose au Conseil Municipal reconduire les mêmes tarifs car les prestations n'ont pas évolué :

- 80 € (+ 30 € pour les frais de chauffage) et gratuit pour les associations communales et les partis politiques en périodes pré-électorales.

Un chèque de caution d'un montant de 1 000 € est demandé à chaque utilisateur afin de garantir les éventuelles dégradations ou plaintes du voisinage. De plus, 50 € peuvent être retenus si le Préau est rendu trop sale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif de location de la salle communale tel que proposé.

4. TARIF DES CONCESSIONS DU COLOMBARIUM

Jean RAFFIN propose que le tarif du Columbarium reste inchangé par rapport à l'an passé. La concession est fixée à 950 € pour une durée de 30 ans et le prix de la plaque pour le jardin du souvenir est maintenu à 35 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tarif du Columbarium tel que proposé.

5. VOTE DES SUBVENTIONS 2017 :

Jean RAFFIN propose, pour l'année 2017, de maintenir les mêmes subventions que celles appliquées en 2016, à savoir :

A.D.M.R. de Montmélian : 300€

Amicale des Donneurs de Sang : 200€

Club des Aînés ruraux du Bois de l'Horme : 200€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions telles que proposées.

6. VOTE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017 :

Jean RAFFIN rappelle que, dans le résultat de l'exercice 2016, nous avons un déficit d'exploitation de 20 086,16 €, et que le budget assainissement doit s'équilibrer tout seul. Hors, avec un déficit structurel annuel de 20 000 € environ, tout l'excédent de fonctionnement sera consommé à la fin de 2017. Ensuite, il faudra que le budget principal de la commune vienne combler ce déficit, ce qui signifie que tous les habitants y participeront, même ceux qui ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif. Pour résoudre en partie ce problème, il faudrait passer à 500 habitants raccordés, ce qui signifie investir pour augmenter la capacité de la STEP. Il indique aussi que de gros travaux vont devoir être prévus ces prochaines années car la STEP va avoir 10 ans.

Sylvaine CHRISTIN demande si une reprise de la compétence est prévu par la Communauté de Communes cœur de Savoie, et, dans l'affirmative, si elle reprends aussi les travaux en cours, et le Maire indique que la CCCdS devrait reprendre la compétence complète en 2018, et au plus tard en 2020.

Jean RAFFIN précise que, si on avait voulu équilibrer le résultat cette année, (alors que nous n'avons fait aucune dépense hormis ce qui est obligatoire c'est-à-dire l'entretien de la STEP et du relevage) il aurait fallu passer le prix du m³ d'eau assainie de 1,30 € à 3,11 €, mais il rappelle que la dernière augmentation bi annuelle a été actée au budget 2016, et qu'il a été décidé l'an dernier de décaler d'une année les variations de la taxe assainissement et des taxes ménages. Il propose donc au Conseil de ne pas augmenter le prix du m³ d'eau assainie et la part fixe cette année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le maintien du prix de la redevance assainissement à 43 € annuel, et le prix de l'eau assainie à 1.30 €/m³.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Jean RAFFIN présente aux membres du Conseil les principales dépenses et recettes de fonctionnement puis d'investissement pour l'année 2017, pour le budget communal dans un premier temps, puis pour le budget de l'assainissement.

✓ **Budget de la Commune**

Jean RAFFIN présente la proposition de budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 869 426.29 € en section de fonctionnement
- 1 073 615.15 € en section d'investissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de la Commune pour l'année 2017.

✓ **Budget de l'Assainissement**

Jean RAFFIN présente la proposition de budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 81 032.93 € en section d'exploitation
- 162 968.81 € en section d'investissement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif de l'Assainissement pour l'année 2017.

QUESTIONS DIVERSES :

- Fête de la musique : Sylvaine CHRISTIN indique que le groupe Poulailler Song est d'accord pour animer la soirée le 23 juin qui débutera à 19h30 derrière la mairie.
- Ciné plein-air : il aura lieu le 21 juillet dans la cour de l'école. Sylvaine CHRISTIN propose de demander à la Chavan'aise s'ils souhaitent s'occuper de la vente des repas et des boissons ce soir-là. Sinon, la Commune s'en chargera.
- Appel d'offre démolition/dépollution de la Porcherie : dans son analyse des offres, Ingeos a constaté que l'offre la moins disante et la moins bonne techniquement. Une réunion de la commission est programmée mardi 4 avril à 18h30 afin de choisir l'entreprise attributaire.
- Travaux de la mairie : La Commune a été mise en demeure par STRATECH de payer une facture en date de juillet 2015 pour des analyses amiante supplémentaires qui ont commandées par l'ancien architecte au début des travaux de la mairie, suite à l'arrêt du chantier par l'inspection du travail. Le Maire souhaiterait faire payer une partie de cette facture à TMBI qu'il estime en partie responsable. Jean RAFFIN suggère que la Commune paie immédiatement cette facture afin de stopper la procédure et de limiter les frais. L'ensemble du Conseil municipal est d'accord pour payer de suite cette facture, et essayer ensuite de s'en faire rembourser une partie par TMBI.
- Location des appartements : 3 visites n'ont pas abouti. Une visite a eu lieu ce soir.
- PLU : Maxime GRANGER est venu aujourd'hui en mairie pour aider à rédiger l'avis attendu par le Commissaire enquêteur sur les différentes observations faites au cours de l'enquête publique. Une réunion est programmée (date à confirmer) avec la DDT, Métropole Savoie, le cabinet BDa et la Commission Urbanisme, pour faire le bilan de l'enquête publique et préparer le document définitif qui devra être ensuite approuvé par le Conseil Municipal début juin.
- Fourgon place de l'Eglise : il a été évacué cet après-midi
- Ecole : il y a eu 68 réponses à l'appel d'offres pour l'extension de l'école. L'analyse a été faite par le cabinet Monteil, et le choix des entreprises titulaires a été fait par la Commission Travaux du SIVU. Suite aux différentes offres de financement, il est prévu de retenir le Crédit Mutuel. Le démarrage des travaux est programmé le 15 avril.
- Brûlage des déchets verts : une distribution dans les boîtes aux lettres du fascicule rappelant la réglementation est prévue
- Enfin, Gilles COGNET signale plusieurs cambriolages qui ont eu lieu au Hameau de l'Ecole.